



# PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 15 décembre 2021

### **Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire à Blois, Chailles, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil**

#### **Approbation de la révision du PPRI**

Par le passé, le territoire blaisois a connu de fortes inondations causées par la Loire dont trois notoires au XIX<sup>ème</sup> siècle (1846, 1856 et 1866). Le XX<sup>ème</sup> siècle a également connu quelques crues, même si de moindre ampleur, dont celle de 1907.

Afin de réduire la vulnérabilité de la population, un plan de prévention des risques d'inondation de la Loire délimitant et réglementant les zones exposées au risque a été établi en 1999 sur les communes de Blois, Chailles, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil. En 2010, le préfet a prescrit la révision du PPRI, la connaissance sur les crues de la Loire et la prise en compte de nouveaux risques ou de risques mieux identifiés, tel que le phénomène lié à l'éventualité d'une rupture des digues, ayant évolué.

La procédure de révision a été menée en association avec les collectivités territoriales concernées et de manière concertée avec la population. Des réunions publiques se sont tenues en 2018 après une 1<sup>ère</sup> phase d'études techniques, et en 2020 pour présenter le projet de PPRI. Le projet de PPRI a ensuite été soumis à l'avis des collectivités territoriales et des organismes associés, puis soumis à enquête publique entre le 22 mars et le 23 avril 2021.

Après examen des différentes observations formulées dans le cadre de ces consultations, le préfet a approuvé la révision du PPRI de la Loire à Blois, Chailles, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil.

Le PPRI est opposable aux tiers pour tout projet nouveau. Il impose également des mesures sur les biens existants (travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments d'activité et établissements recevant du public, mesures relatives à l'exploitation des boisements, etc.). Le PPRI sera annexé aux documents d'urbanisme des collectivités et l'information sur les risques devra être mentionnée lors de la vente ou de la location d'un bien situé dans le périmètre du PPRI (pour plus de renseignements, une rubrique dédiée à la révision du PPRI de la Loire à Blois, Chailles, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil est en ligne sur le site internet des services de l'État de Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr)).

Même si les phénomènes récents de crue de la Loire n'ont pas eu d'impact majeurs en Loir-et-Cher, le risque d'inondation est toujours présent. Le changement climatique pourrait également accentuer ce phénomène. Aussi, il est important que la conscience du risque soit présente en chacune et chacun d'entre nous.

#### **Contacts presse**

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41